

N° 2019 - AR02

Janvier 2019

AGRESTE Centre-Val de Loire

Analyses et résultats



Les pratiques d'élevage en 2015



BÂTIMENTS ET GESTION DES EFFLUENTS EN CENTRE-VAL DE LOIRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

En région, litière paillée, stabulation libre pour les bovins, curage au tracteur et stockage au champ sont plébiscités. L'espace pour des animaux supplémentaires, la pratique du plein air intégral, les transferts d'effluents entre exploitations sont restreints. Dans les systèmes allaitants, la litière est moins souvent changée que dans le reste de l'Hexagone. La traite mobilise 40 % du temps de travail journalier. Le système ovin pâtureur réduit la consommation de paille, les surfaces de céréales en favorisent la production sur l'exploitation. La moitié des bâtiments avec des caprins sont désinfectés. En 2015, 70 % des exploitations régionales ne possèdent ni fosse ni fumière. 75 % des bâtiments datent d'avant l'an 2000.

Bâtiments et animaux



Plébiscite de la litière paillée

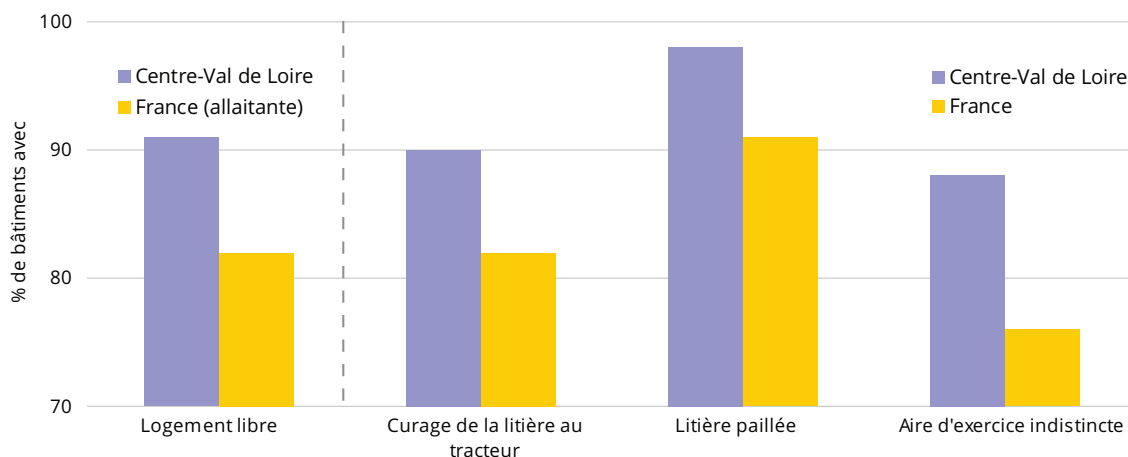


Les bovins

En région, 98 % des bâtiments destinés à l'élevage bovin ont des litières paillées et 91 % une stabulation libre. La litière est curée au tracteur dans 90 % des bâtiments.

L'aire d'exercice n'est pas distincte de l'aire de couchage dans 88 % des bâtiments et 72 % de ces aires d'exercice comprennent de la paille.

Caractéristiques des bâtiments de l'élevage bovin



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Les systèmes laitiers se distinguent : plus souvent en logettes avec, dans 80 % des bâtiments les accueillant, une aire d'exercice distincte.

Aire de couchage (% de bâtiments abritant chaque espèce)

| Caractéristiques | Génisses | Vaches laitières en production | Vaches allaitantes | Jeunes bovins de moins de 8 mois | Autres bovins de boucherie | Autres bovins (réforme, mâle reproducteur) |
|---|----------|--------------------------------|--------------------|----------------------------------|----------------------------|--|
| Libre : les animaux sont logés dans une stabulation en totale liberté | 95 | 68 | 91 | 89 | 94 | 92 |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Des animaux sont attachés, souvent dans des bâtiments anciens. Seulement 6 % d'entre eux ont été rénovés depuis 2006 alors que la moitié fut construite avant 1960.



Les ovins et caprins

Le sol est entièrement recouvert de paille dans la quasi-totalité des bâtiments destinés aux exploitations ovines et caprines, en région comme en France.

La litière est curée au tracteur dans respectivement 86 % et 89 % des bâtiments pour les ovins et caprins (90 % en France).



Les volailles

En région, 84 % des bâtiments ont un sol en terre battue (75 % au niveau national). Quasiment tous les bâtiments ont une évacuation des effluents au tracteur, sans séchage avant évacuation, en fin de bande. 91 % (77 % en France) des exploitations avec des volailles élevées au sol ne mettent à disposition aucun enrichissement au sol (perchoirs, étages, ballots de paille, ficelle et chaînette).

Les volailles ont accès à un parcours dans la moitié des exploitations régionales (54 % en France). Dans ces exploitations, la surface moyenne du parcours de 21 700 m² (contre 35 100 m² en France), est le plus souvent aménagée avec des arbres. La région est dans la moyenne pour la surface disponible par animal.

Durée journalière moyenne d'accès des volailles à l'extérieur selon les saisons (en h/j)

| Accès à l'extérieur (en h/j) | En hiver | Au printemps | En été | En automne |
|---|----------|--------------|--------|------------|
| Durée journalière moyenne d'accès à l'extérieur | 8,3 | 11,1 | 13,9 | 11 |

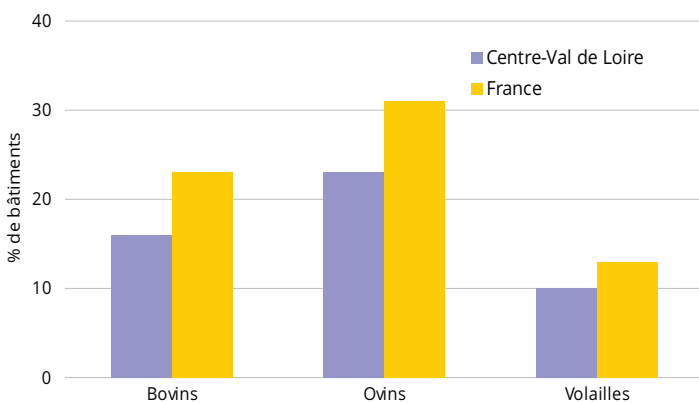
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Des bâtiments avec peu de place pour des animaux supplémentaires

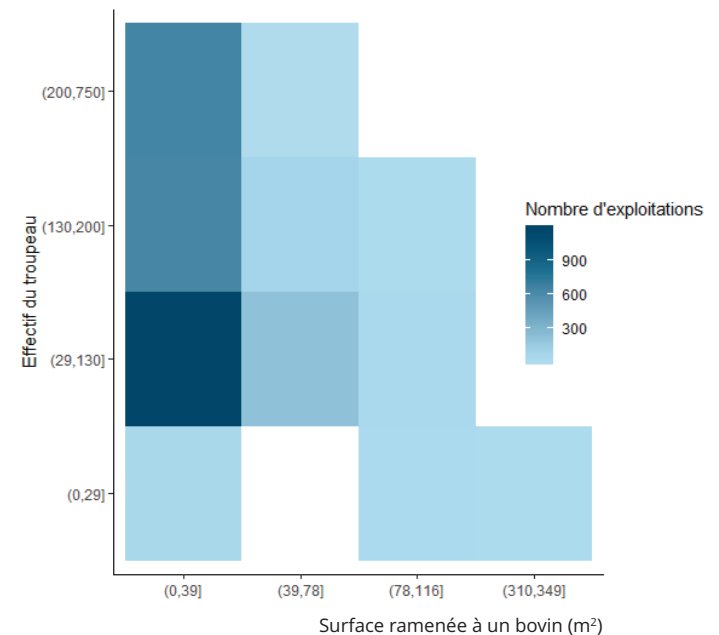
La capacité des bâtiments à accueillir plus de bovins, d'ovins ou de volailles est moindre, avec les plus petits taux régionaux. Les troupeaux d'herbivores sont en moyenne plus gros¹ quand les bâtiments sont pleins.

Surface de bâtiment par animal

Les bâtiments pouvant accueillir plus d'animaux



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015



Note de lecture pour la table de chaleur : dans plus de 900 exploitations, dont les troupeaux comprennent entre 30 et 130 animaux, un bovin dispose d'une surface inférieure à 39 m². C'est le cas le plus répandu.

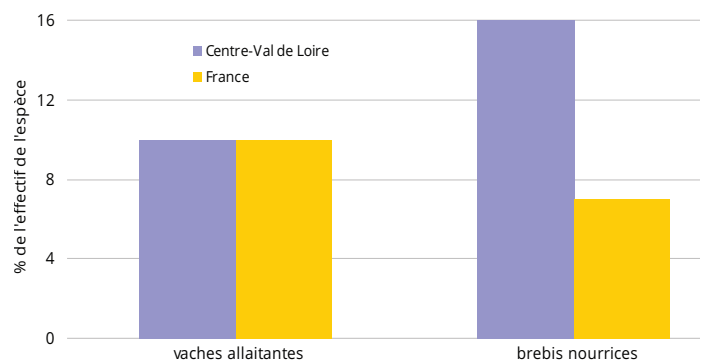
Dans les plus petits troupeaux (de 0 à 29 animaux), la surface disponible peut aller jusqu'à 349 m², alors que dans les plus gros troupeaux (de 201 à 750 animaux), elle ne dépasse jamais 78 m².

¹ Alors que le cheptel bovin régional ne représente que 3 % du cheptel national, les troupeaux sont en moyenne assez grands : les élevages allaitants ont en moyenne 69 vaches, contre 56 au niveau national. L'élevage en région est essentiellement allaitant : 87 % des exploitations bovines. En 2015, en région, 75 % des bâtiments abritent des poulets. La dinde vient loin derrière : on la trouve dans 26 % des bâtiments. Les abattages régionaux de dindes ont chuté entre 2008 et 2012 et n'ont retrouvé leur niveau de 2008 qu'en 2017. Après avoir chuté de 2008 à 2014, les abattages régionaux de poulets et coquelets sont depuis stabilisés. En tonnages, poulets et coquelets dominaient la dinde jusqu'en 2012. Ils sont depuis largement distancés.

Plein air intégral à dose mesurée

Environ 1/3 des exploitations bovines comme ovines pratiquent partiellement le plein air intégral. Cette pratique concerne 16 % des brebis nourrices, 10 % des vaches allaitantes. Les vaches laitières ne restent que très exceptionnellement dehors. Excepté la Corse, le Centre-Val de Loire a la plus forte part d'exploitations ovines² menées exclusivement en plein air intégral (11 %). Elle a aussi la plus longue durée de pâture des brebis nourrices.

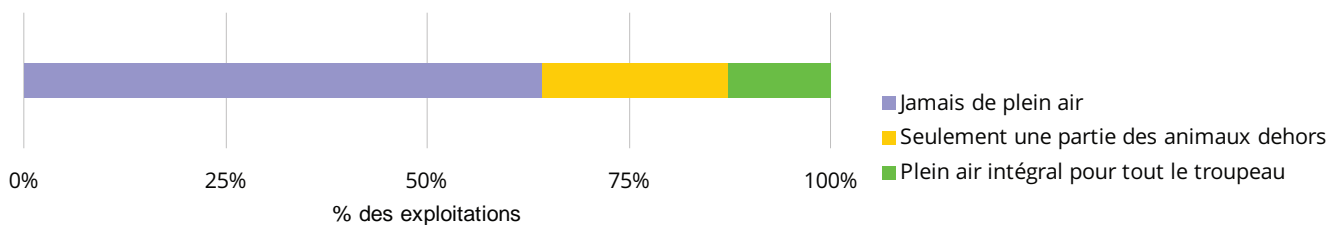
Les animaux en plein air intégral



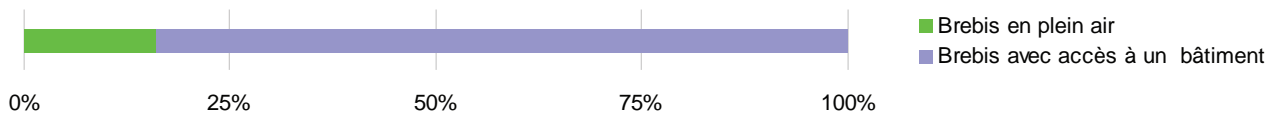
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Le plein air ovin en Centre-Val de Loire

Les exploitations



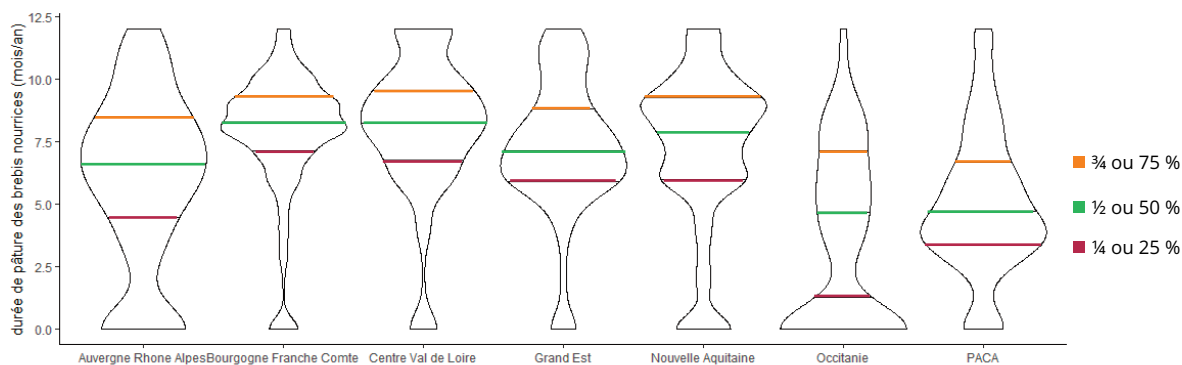
Les brebis



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Répartition des exploitations ovines selon la durée de pâture

Durée de pâture en système ovin



Note de lecture : en Centre-Val de Loire, 25 % des exploitations font pâturer leurs ovins plus de 10 mois par an, 50 % plus de 8 mois par an et 25 % moins de 7 mois.

En PACA, 25 % des exploitations font pâturer leurs ovins plus de 7 mois par an, 50 % plus de 4,5 mois par an et 25 % moins de 3,5 mois par an.

² L'élevage ovin est exclusivement allaitant en Centre-Val de Loire.

Élevage ovin

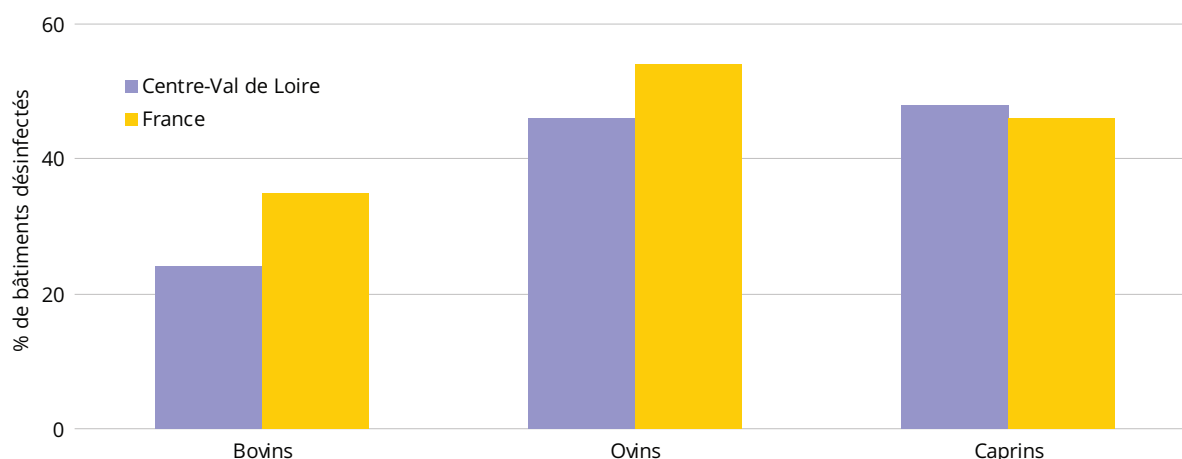
| Effectif moyen au 31/12/2015 | Plein air intégral (aucun bâtiment) | Avec au moins un bâtiment | Avec ou sans bâtiment |
|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Brebis | 116 | 151 | 147 |
| Troupeau | 157 | 245 | 235 |
| % d'exploitations concernées | 11 | 87 | 100 |

Le plein air intégral reste plus difficile à mener sur de gros élevages ovins naisseurs/engraisseurs et l'investissement en clôtures est indispensable. Il doit aussi trouver son équilibre entre contribution à l'agroécologie et bien-être animal.

En 2017, le lycée agricole des Sicaudières à Bressuire (Deux-Sèvres) est primé pour son parasol mobile de grande taille, déployable par une seule personne. Ces 25 m² permettant aux ovins de bénéficier d'ombrage, renvoient à l'un des principes énoncés (les 5 libertés fondamentales) par l'organisation britannique Farm Animal Welfare Council (FAWC), « *Ne pas souffrir de contrainte physique – grâce à un environnement approprié, comportant des abris et des zones de repos confortables* ».

Désinfection plus fréquente en caprins

Désinfection des bâtiments



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Respectivement 70 % et 76 % des bâtiments désinfectés destinés aux bovins et aux ovins le sont une fois par an. En caprins, $\frac{3}{4}$ des bâtiments désinfectés le sont plus d'une fois par an.

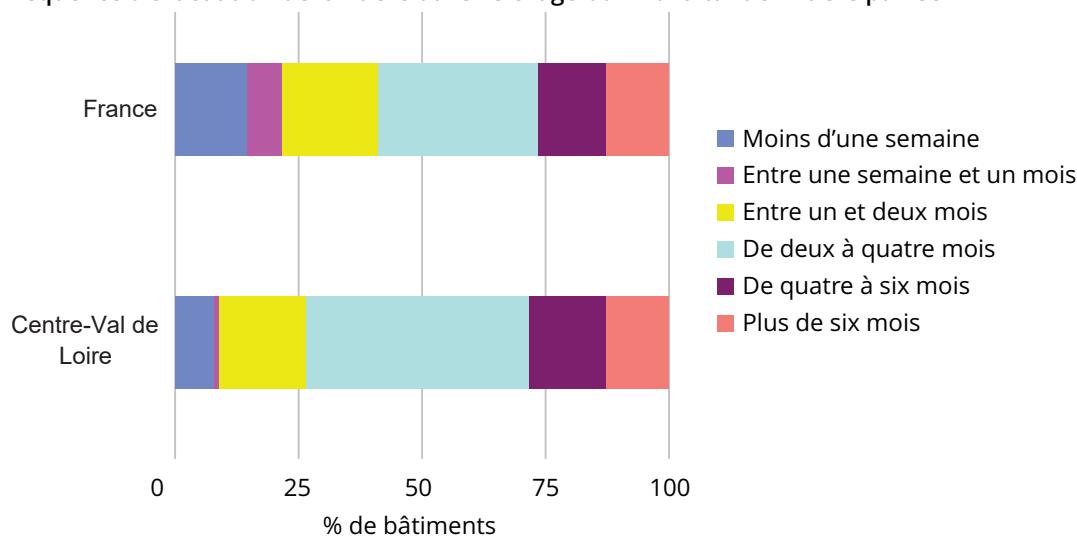
Tous les bâtiments avec volailles sont désinfectés. Ils le sont à chaque sortie de bande. C'est une période de vide sanitaire.

Toutes espèces confondues, la moitié des exploitations utilise aussi des produits de traitement des bâtiments autres que ceux pour la désinfection. La quasi totalité de ces exploitations bovines, ovines et volailles utilise les raticides. Les exploitations caprines misent non seulement sur les raticides (74 % de celles utilisant des produits autres que ceux pour la désinfection) mais aussi sur les insecticides/acaricides (75 %). 59 % des exploitations avec des volailles utilisent des insecticides/acaricides. 81 % des exploitations utilisant ces procédés les appliquent entre 1 à 6 fois par an. Les méthodes d'application diffèrent selon le type de produit utilisé.

L'élevage allaitant renouvelle moins souvent la litière

Les élevages bovins allaitants régionaux évacuent moins souvent la litière que dans le reste de la France.

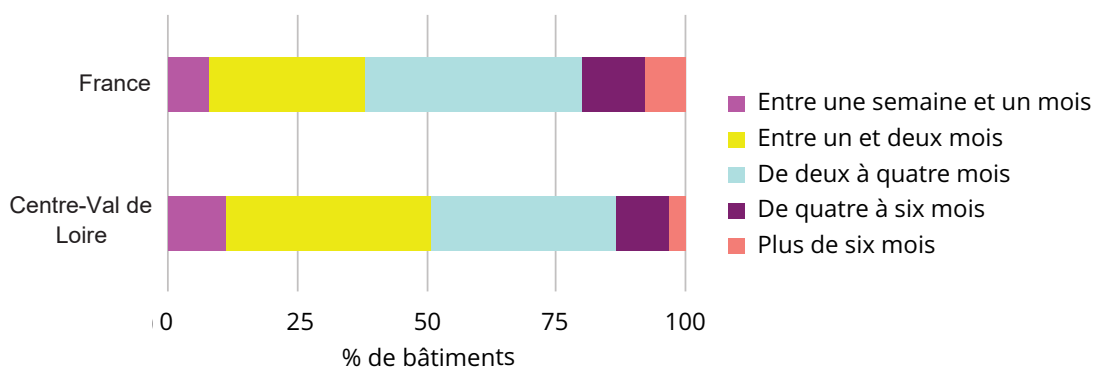
Fréquence d'évacuation de la litière dans l'élevage bovin allaitant en litière paillée



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

À l'inverse, la litière est un peu plus souvent évacuée dans les élevages caprins régionaux

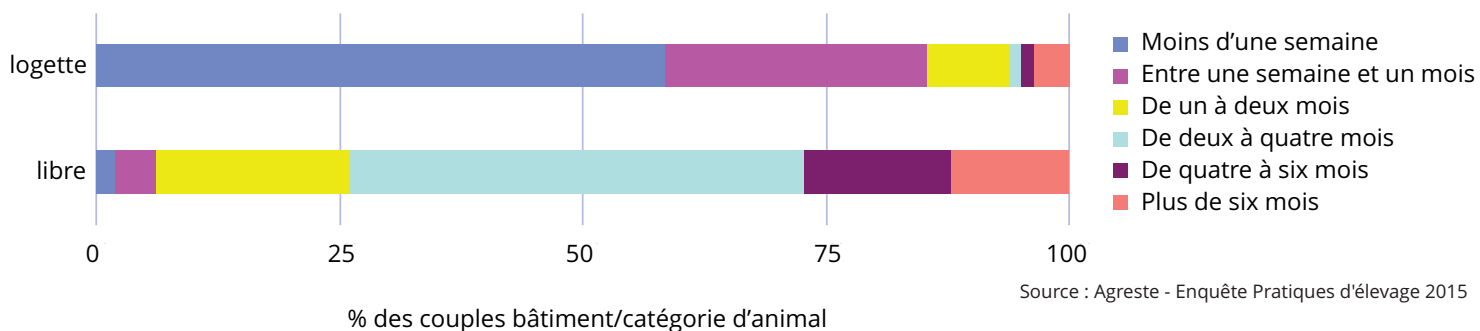
Fréquence d'évacuation de la litière dans l'élevage caprin



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

En logette, souvent synonyme d'élevage bovin laitier, la litière est plus fréquemment évacuée qu'en logement libre.

Fréquence d'évacuation de la litière accumulée en élevage bovin(*)



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

(*) Chaque bâtiment concerné est compté autant de fois que catégories abritées de bovins (veaux de boucherie, jeunes bovins, autres bovins de boucherie, génisses, vaches laitières, vaches allaitantes, autres bovins).

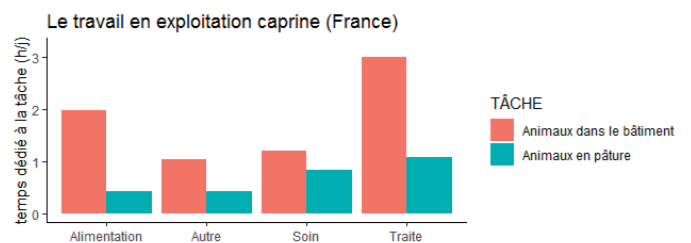
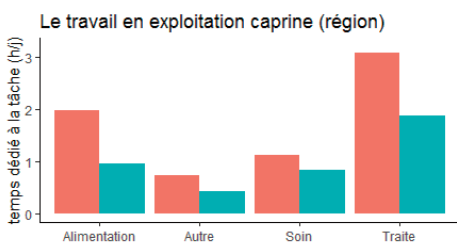
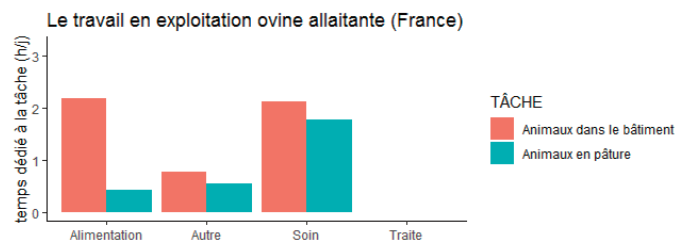
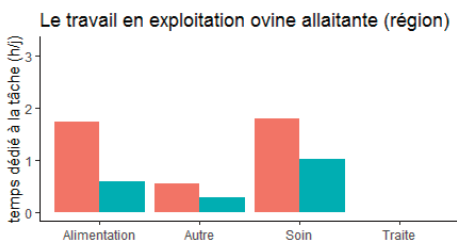
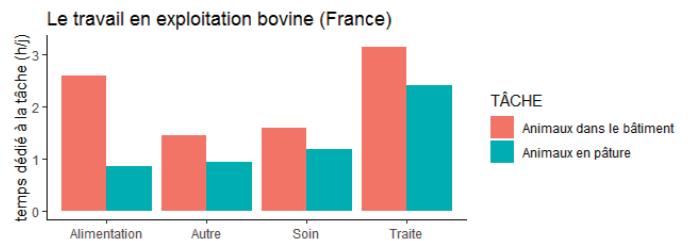
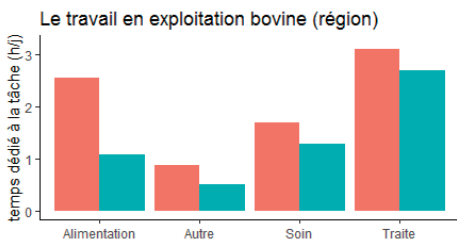
Bâtiments et éleveurs



Temps de travail : traite et taille du troupeau

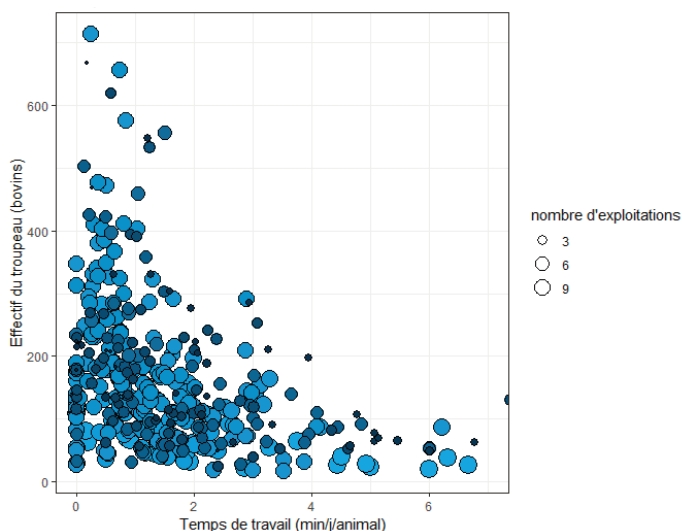
La traite est l'activité la plus chronophage : 40 % à 50 % du temps de travail en bovins, 45 % en caprins. L'éleveur y consacre moins de temps lorsque les animaux pâturent.

61 % des équipements de traite pour les bovins sont des salles de traite fixe en épis, 66 % des équipements de traite pour les caprins sont des salles de traite fixe côte à côte ou par l'arrière (avec des proportions hexagonales équivalentes).



Plus le troupeau herbivore est grand, moins l'éleveur consacre de temps à chaque animal.

Temps de travail en élevage bovin



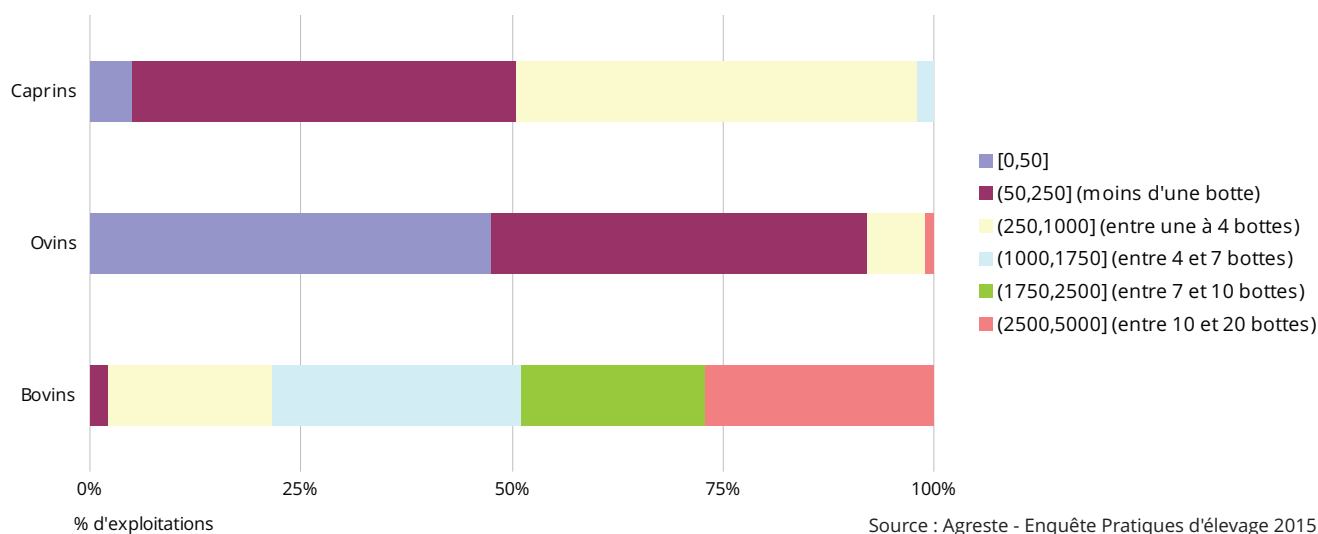
Temps dédié à l'atelier ovin ramené à la brebis en heure/an

| | Temps de travail (heure/an/brebis) | |
|-----------------------|------------------------------------|-------------------|
| | Animaux dans le bâtiment | Animaux en pâture |
| d'au plus 350 brebis | 17,9 | 6,7 |
| d'au moins 351 brebis | 5,0 | 2,2 |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

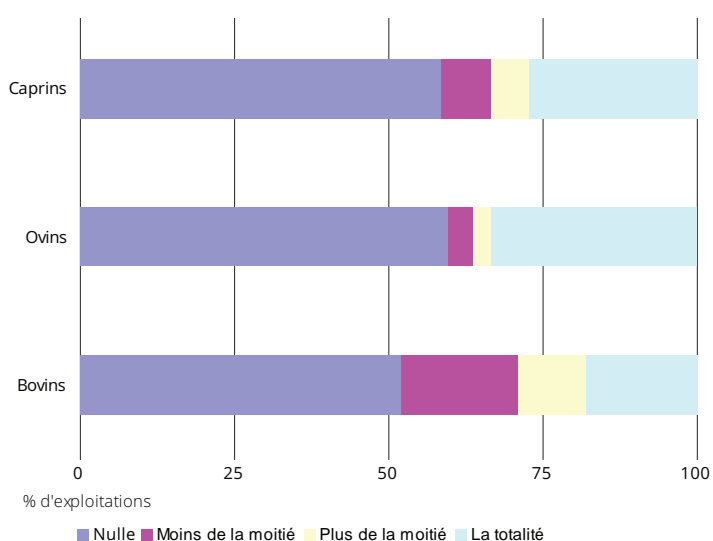
La paille : produire ou acheter ?

Consommation de paille pour la litière (en kg/an/vache ou brebis ou chèvre)

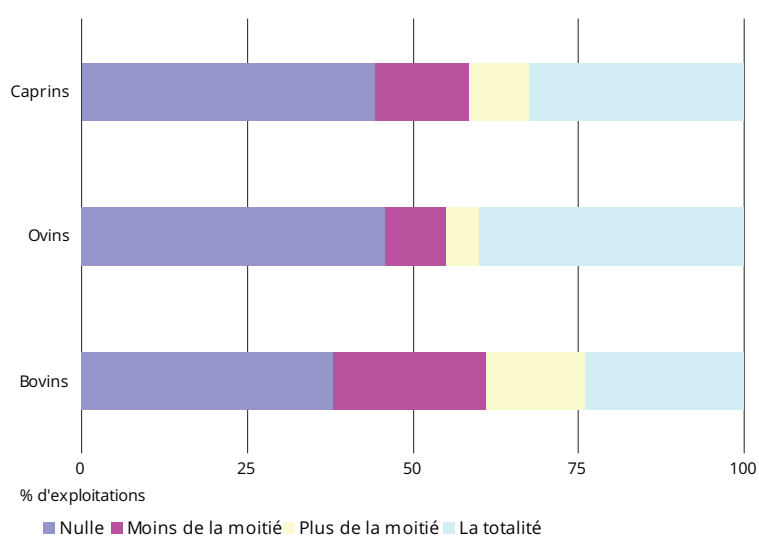


Les exploitations régionales produisent plus souvent leur paille.

Part de paille achetée ou échangée en Centre-Val de Loire



Part de paille achetée ou échangée en France



Deux stratégies se retrouvent majoritairement au sein des exploitations, finalement assez peu nombreuses à se trouver dans un système intermédiaire : soit elles achètent la totalité de la paille, soit elles sont autonomes. Seules les exploitations bovines diversifient un peu plus leurs apports. Maîtrise des achats, temps dédié prioritairement à des tâches plus rémunératrices que la production de paille, restitution des pailles au sol,... peuvent entre autres orienter les stratégies d'approvisionnement.

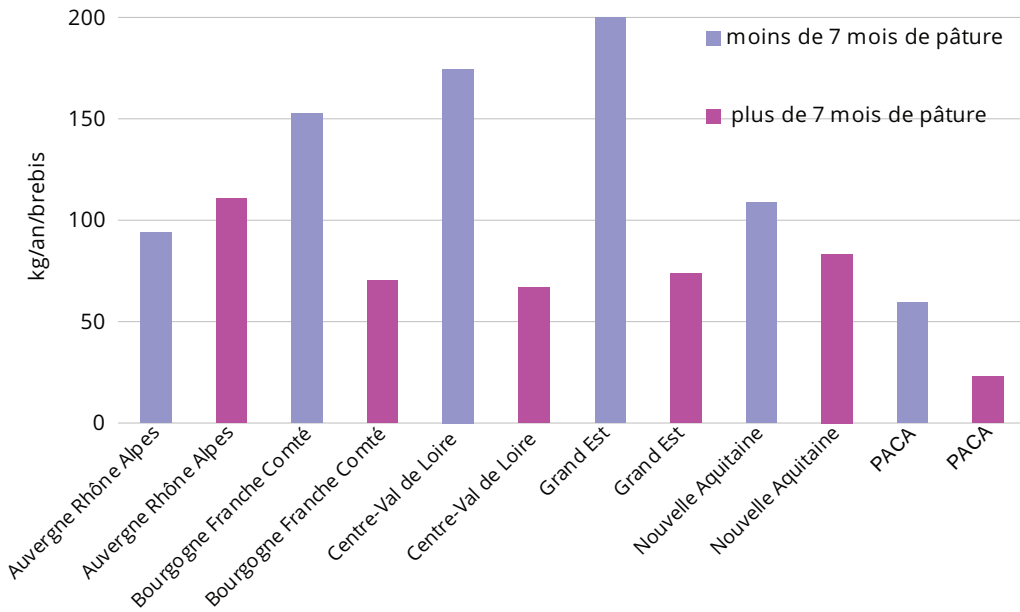
Les céréales contribuent à l'autonomie de l'exploitation en paille. Dans une région céréalière comme le Centre-Val de Loire, les exploitations bovines et ovines peuvent disposer d'une SAU suffisante pour la produire sur leurs terres et réduire les achats.

| | SAU moyenne des exploitations selon la part de paille achetée ou échangée (ha) | | | |
|-----------|--|--------------------|-------------------|-------------|
| | Nulle | Moins de la moitié | Plus de la moitié | La totalité |
| Bovin | 185 | 150 | 153 | 117 |
| Ovin | 143 | 118 | 118 | 73 |
| Caprins | 125 | 103 | 127 | 63 |
| Volailles | 130 | 104 | 101 | 37 |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

L'élevage ovin pâturant consomme peu de paille pour la litière.

Consommation de paille pour la litière d'un élevage ovin
selon la durée de pâture (supérieure ou non à 7 mois par an en moyenne)



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

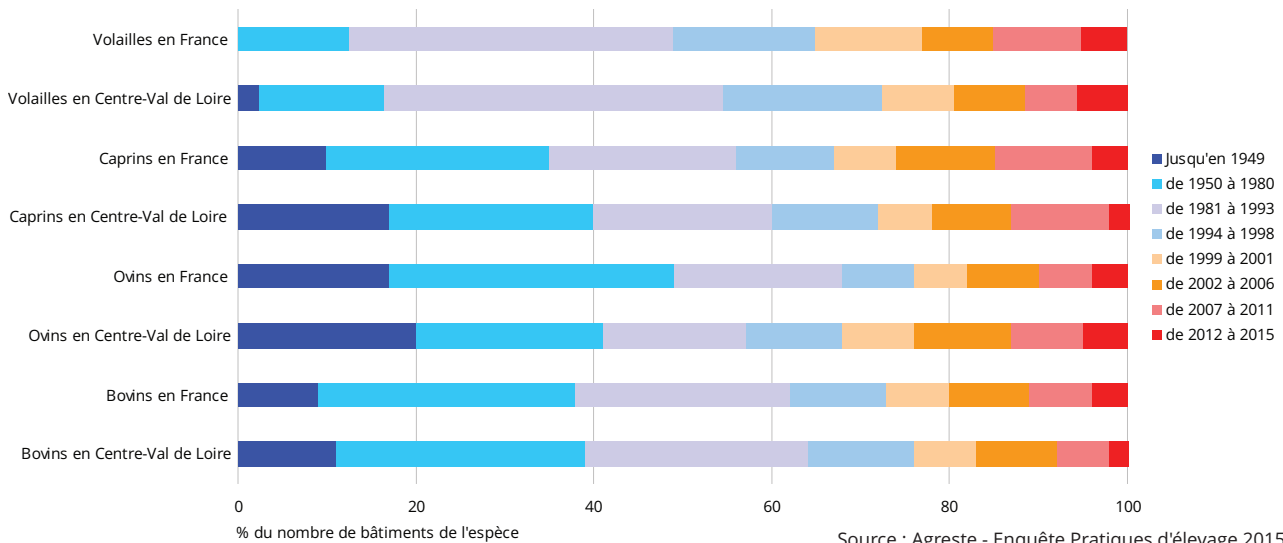
L'élevage bovin laitier nécessite plus de paille pour la litière qu'un élevage bovin allaitant.

Consommation d'un élevage bovin

| En kg/an/vache | Centre-Val de Loire | France |
|----------------|---------------------|--------|
| Allaitant | 2 226 | 2 721 |
| Laitier | 3 528 | 2 939 |

Construction et rénovation des bâtiments

La construction des bâtiments d'élevage



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

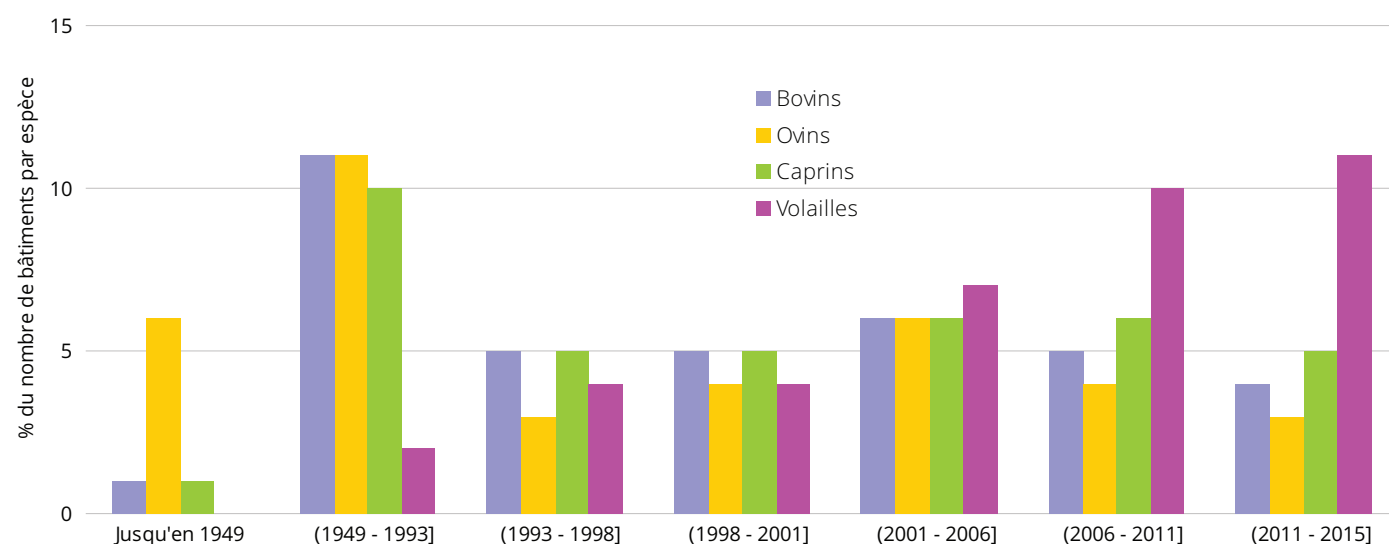
Construction et rénovation datent principalement de la 2nde moitié du 20^e siècle. Les bâtiments régionaux sont à peine plus anciens que dans l'ensemble de l'Hexagone. Le taux de rénovation demeure pourtant inférieur, de quelques % par an depuis les années 2000. Il tend à se tasser, excepté en volailles.

Part de bâtiments de l'espèce rénovés entre 2007 et 2015

| % de bâtiments | Bovins | Ovins | Caprins | Volailles |
|---------------------|--------|-------|---------|-----------|
| Centre-Val-de Loire | 9 | 7 | 11 | 21 |
| France | 13 | 10 | 15 | 24 |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Période de rénovation des bâtiments régionaux



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

En 2015, le PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations) remplaçait le PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage). Le PMBE constituait le principal levier de la politique du ministère de l'agriculture en matière de soutien aux investissements pour le secteur de l'élevage, avec l'objectif de répondre au besoin de modernisation des bâtiments d'élevage. En région, avec 5,6 millions d'euros, cette mesure a représenté un quart des paiements effectués au titre de l'axe 1 du Feader entre 2007 et 2014, avec néanmoins un tassement progressif des aides entre 2010 et 2013 au profit du PVE (Plan Végétal pour l'Environnement). En 2008 et 2009, l'élevage régional est durement frappé par le retournement de la conjoncture agricole. La situation s'améliore un peu en 2009 mais reste très éloignée des niveaux du début des années 2000. De 2002 à 2006, le résultat courant avant impôt des exploitations spécialisées en bovins viande était sensiblement plus élevé en région que dans le reste de la France.

Des transferts restreints d'effluents

Répartition des exploitations selon la gestion de la totalité des effluents produits sur l'exploitation en %

| | Bovins | Ovins | Caprins | Volailles |
|--|--------|-------|---------|-----------|
| Exploitations pratiquant l'épandage chez elle | 96 % | 83 % | 91 % | 80 % |
| Exploitations pratiquant l'épandage sur des terres mises à disposition par un autre agriculteur | 6 % | 5 % | 10 % | 27 % |
| Exploitations pratiquant l'épandage sur des terres mises à disposition ou utilisées par un tiers autre | 1 % | 1 % | 5 % | 4 % |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Part des effluents concernés (toutes espèces animales confondues)*

| Bovins | Ovins | Caprins | Volailles |
|--------|-------|---------|-----------|
| 43 % | 87 % | 79 % | 77 % |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Le transfert d'effluents est une pratique encore peu répandue. Néanmoins, un quart des élevages de volailles le pratique. Il peut concerner des céréaliers soucieux de ne pas appauvrir leurs terres mais ne souhaitant pas gérer un élevage.

(*) Toutes espèces animales, pour les exploitations pratiquant l'épandage sur des terres mises à disposition par un autre agriculteur.

Effluents et environnement



Avertissement : Le Centre-Val de Loire fait l'objet d'une succession de classements en zones vulnérables depuis 2007. Au moment de l'enquête (2015), la partie située sur le bassin Seine-Normandie est intégralement classée en zone vulnérable depuis 2012. Sur le bassin Loire Bretagne, les zones vulnérables classées en 2007 et 2012 ont fait l'objet d'une extension en mars 2015. Un nouveau zonage désigné par arrêté préfectoral du 2 février 2017 est entré en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017 et a remplacé tous les zonages antérieurs. Un plan d'accompagnement

Nitrates a été mis en place courant 2015 pour répondre aux enjeux de financement de l'augmentation des capacités de stockage des effluents d'élevage, particulièrement sur ces nouvelles zones vulnérables 2015. À la suite de la révision du programme d'actions national en octobre 2016 et dans le cadre de l'entrée en vigueur des zones vulnérables 2017, les exigences en matière de stockage des effluents d'élevage et les échéances de mise aux normes ont évolué. Les résultats de cette enquête traduisent ainsi une étape dans la reconquête du bon état des eaux.

Plébiscite du stockage au champ en 2015

Le stockage au champ est plébiscité, entre 80 et 90 % des exploitations le pratiquent, quelle que soit l'espèce, en France (hors porcins) comme en région. En région, les exploitations bovines stockent plus fréquemment la totalité du fumier produit : 86 % des exploitations (63 % en France). Ce stockage dure aussi plus longtemps : respectivement 17 %

et 65 % des exploitations bovines qui le pratiquent stockent moins de trois mois et entre 3 et 6 mois, contre 28 et 53 % des exploitations hexagonales.

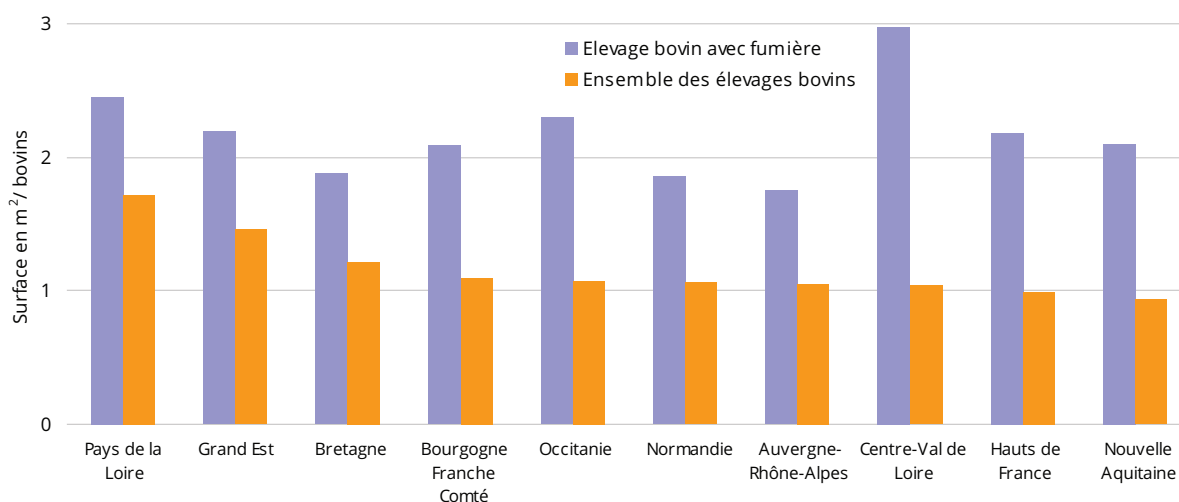
13 % des exploitations bovines stockent tout au champ mais ont une fumière.

Des fumières plus grandes et moins vidangées

70 % des exploitations n'ont ni fosse ni fumière, le taux le plus élevé parmi les régions françaises. Les fumières régionales sont en moyenne plus grandes et moins vidangées. La surface moyenne d'une fumière est de 310 m² (240 m² en

France). Une exploitation bovine équipée dispose en moyenne d'une surface de fumière de 360 m² (290 m² en France). 85 % du gros millier de fumières régionales sont dans des exploitations bovines.

La surface de fumière par bovin



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

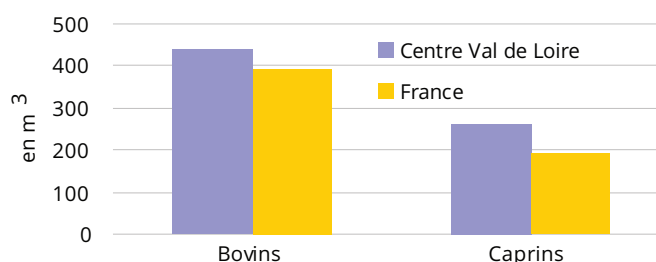
La moitié des fumières bovines régionales est vidangée une fois par an (39 % dans l'élevage allaitant français) et 45 % de deux à quatre fois par an (53 % dans l'élevage allaitant français). Seulement 21 % des fumières sont couvertes, toujours avec un toit (31 % en France).

Peu de fosses

En région, environ 20 % des exploitations bovines et caprines disposent de fosses (respectivement 57 % et 35 % en France). 85 % des exploitations avec une fosse sont des exploitations bovines. Ovins et volailles ne sont que très exceptionnellement concernés.

La capacité utile moyenne de stockage d'une fosse est de 410 m³.

Capacité moyenne d'une fosse



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

En moyenne une exploitation, toutes espèces confondues, dispose d'une capacité de stockage de 510 m³ (555 m³ pour les bovins, 280 m³ pour les caprins).

Les effluents sont d'origine variée

Provenance des effluents stockés dans la fosse (en % du nombre de fosses par espèce)

| | Bovins | Caprins |
|-----------------------------------|--------|---------|
| Purin, jus de fumière | 64 | 58 |
| Eaux blanches | 46 | 41 |
| Eaux vertes | 42 | 38 |
| Eaux brunes | 41 | 37 |
| Lisier brut | 30 | 27 |
| Effluent liquide après traitement | 4 | 4 |

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

La fosse est vidangée entre une à 3 fois par an respectivement pour 76 % et 59 % des ouvrages des exploitations bovines et caprines.

Fréquence de vidange de la fosse

(en % du nombre de fosses par espèce)

| Nombre de fois par an | Bovins | | Caprins | |
|------------------------|---------------------|---------------|---------------------|----------------|
| | Centre-Val de Loire | Bovins France | Centre-Val de Loire | Caprins France |
| 1 | 35 | 20 | 24 | 19 |
| 2 | 26 | 35 | 23 | 31 |
| 3 | 15 | 20 | 12 | 19 |
| de 4 à 12 fois par an | 20 | 23 | 32 | 23 |
| plus de 12 fois par an | 3 | | 5 | |

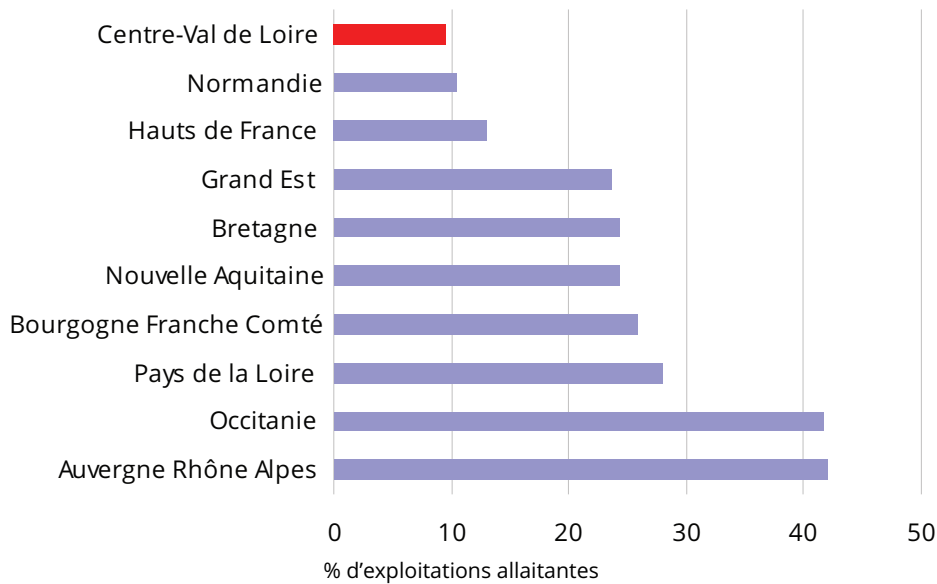
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

73 % des fosses des exploitations bovines ne sont pas couvertes. En bovin comme en caprin, une grosse moitié des fosses est en béton, un tiers en géomembrane. Ce n'est jamais brassé, sauf avant épandage pour 25 % des fosses pour bovins.

Fosses et élevages bovins laitiers

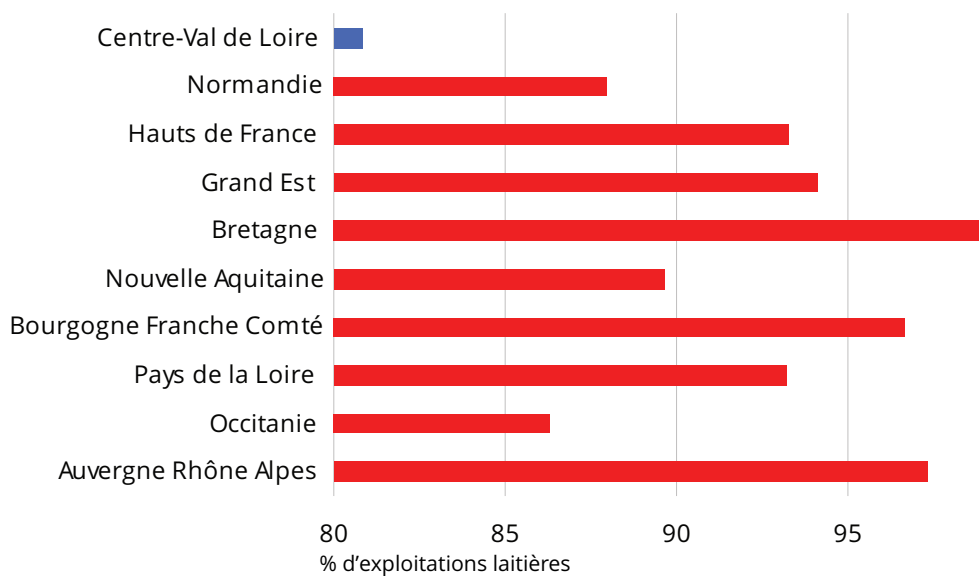
Les élevages bovins laitiers disposent plus souvent d'une fosse. La région a néanmoins le plus faible taux d'équipement.

Bovins allaitants avec fosse (Part des élevages)



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bovins lait avec fosse (Part des élevages)



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

En région, 92 % des exploitations laitières équipées de fosses déclarent y envoyer leurs eaux blanches.

Méthodologie de l'enquête :

L'enquête Pratiques d'élevage 2015 est une enquête nationale menée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En Centre-Val de Loire, elle concerne tous les élevages de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles mais exclut les porcins. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête « bâtiments d'élevage » datant de 2008, en élargissant les thématiques. Ainsi, celle-ci apporte des informations actualisées sur les bâtiments d'élevage, mais aussi sur les pratiques des éleveurs dans différents domaines, tels que l'alimentation, la bio-sécurité, la santé et le temps passé par les exploitants pour s'occuper de leurs animaux.



Le questionnaire est organisé autour des thématiques suivantes :

- ▶ données de cadrage sur l'exploitation,
- ▶ conditions de logement des animaux,
- ▶ gestion des effluents,
- ▶ alimentation des animaux,
- ▶ pratiques sanitaires,
- ▶ bien-être animal,
- ▶ main-d'œuvre.

L'unité enquêtée est une exploitation agricole détenant un élevage d'une espèce donnée (bovins, ovins, caprins, volaille de chair, poules pondeuses), avec un effectif minimum pour l'une au moins de ces espèces. Ces seuils d'effectifs sont déterminés afin de ne retenir que les exploitations « professionnelles » :

- ▶ bovins : au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins (Pour mémoire, en 2008, les exploitations enquêtées détenaient au moins 10 vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins).
- ▶ ovins : au moins 25 brebis ou 100 ovins
- ▶ caprins : au moins 25 chèvres ou 100 caprins
- ▶ volailles : au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalents poulets (avec la convention 1 dinde = 1,5 poulet).

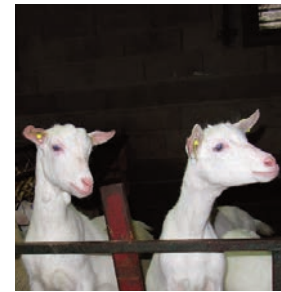
La stratification pour la sélection des élevages repose sur les variables suivantes :

- ▶ le département de localisation de l'élevage,
- ▶ le type d'élevage dominant : vaches laitières, vaches allaitantes, engraissement de veaux de boucherie ou engraissement de jeunes bovins,
- ▶ la classe de taille des effectifs de l'espèce enquêtée (classes de taille spécifiques pour chaque département).

Cette publication exploite plus particulièrement les données des trois premiers volets. Les proportions sont calculées par espèce soit sur la base du nombre total de bâtiments, soit sur la base du nombre d'exploitations.

Pour en savoir plus :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>



Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1
Tél : 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 4 69
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de publication : Christine GIBRAT
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteur : Audrey ODDOS
Secrétaire de rédaction : Gaëtan BUISSON
Composition : Florence FAURE
Crédits photo : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
©Draaf Centre-Val de Loire

Prix : 2,50 €
ISSN : 2496-5545
Dépôt légal : à parution
Parution : Janvier 2019

